

# L'EST

Républicain

cebra  
GROUPE

Belfort | 90A  
Lundi 16 juin 2025

1,40 €

Territoire de Belfort P.2-3

## Toute l'histoire de la forêt locale depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours



Photo Michaël Desprez

Franche-Comté

# L'eau de Velleminfroy joue la transparence



La seule « eau minérale naturelle » de Bourgogne Franche-Comté est mise en bouteille à Velleminfroy, en Haute-Saône, entre Lure et Vesoul. L'exploitant s'inquiète des conséquences de l'affaire Nestlé Waters, industriel épinglé pour avoir contourné les règles en vigueur chez les minéraliers. Photo Guillaume Minaux

Page 6

Belfort P.4

## Incendie volontaire à Kaymak Market



Photo Pascal Chevillot

Belfort P.14

## L'Arche de Noé-SPA a fêté ses 100 ans

Escrime P.28

## Eva Lacheray savoure son titre européen



Photo d'archives Alexandre Marchi

Tour de Suisse P.29

## Romain Grégoire remporte la première étape



Photo Maxppp

Haute-Saône

# L'eau de Velleminfroy refuse d'être éclaboussée par le scandale Nestlé

La seule « eau minérale naturelle » de Bourgogne-Franche-Comté est mise en bouteille à Velleminfroy, entre Lure et Vesoul. L'exploitant s'inquiète des conséquences de l'affaire Nestlé Waters, industriel épinglé pour avoir contourné les règles en vigueur chez les minéraliers.

Jean-François Moll ne mâche pas ses mots. Après les dernières révélations concernant le scandale Perrier, le directeur d'exploitation de la source de Velleminfroy est très remonté. « Nous sommes interloqués par des pratiques qui peuvent discréditer l'ensemble de la profession, y compris les petits minéraliers comme nous », commente Jean-François Moll. « Un gros faiseur, avec ses gros sabots, triche et piétine toutes les barrières possibles et imaginables. L'essence de notre métier est bafouée. »

## Objectif 2025, dix millions de bouteilles

Le directeur de Velleminfroy, lui, veut « rassurer les consommateurs ». « On se bat au quotidien pour que les gens aient confiance dans l'eau minérale », assure-t-il, analyses à l'appui. Pas de traces de microplastiques, de PFAS (des polluants éternels) ni de nitrates dans



La production d'eau de Velleminfroy a atteint 7 millions de bouteilles l'an dernier. Photo Guillaume Minaux

l'eau de Velleminfroy. Cette pureté est obtenue sans traitements de désinfection, condition nécessaire pour bénéficier de l'appellation « eau minérale naturelle ». Tout l'inverse est reproché à Nestlé, qui commercialise Perrier, Vittel, Contrex ou Hépar. Le géant de l'eau en bouteille a été épinglé pour avoir eu recours à des traitements illégaux afin de masquer des contaminations microbiologiques ou chimiques.

La source originelle de Velle-

minfroy a été découverte en 1828 et déclarée « eau minérale naturelle » en 1859. Paul Poulaillon, un entrepreneur alsacien spécialisé dans la boulangerie et la restauration rapide, l'a rachetée en 2004 et a relancé l'exploitation en 2016. La production, de 250 000 bouteilles la première année, a atteint 7 millions de bouteilles l'an dernier, dont 5 % vendus à l'export. L'objectif est de franchir la barre des 10 millions de bouteilles cette année, puis d'équilibrer

l'activité en 2026. L'usine d'embouteillage emploie aujourd'hui « une petite vingtaine de personnes », indique Jean-François Moll.

Le contexte actuel est très paradoxal pour l'entreprise. Depuis deux mois, Velleminfroy a le vent en poupe. Les commandes progressent et des recrutements sont programmés afin de mettre en place une troisième équipe de production. « Des enseignes de grande distribution se sont tournées vers nous en

raison des difficultés rencontrées par les marques du groupe Nestlé », constate le directeur d'exploitation.

## « On joue la transparence »

Jean-François Moll, directeur de Velleminfroy

Mais Jean-François Moll redoute aussi les effets à long terme du climat de suspicion qui entoure désormais les eaux en bouteille. « Beaucoup de clients nous contactent pour avoir des informations sur la qualité de notre eau », observe-t-il. « Ils se demandent si nous sommes concernés par ce qui se passe chez les gros industriels. Nous, on joue la transparence. »

Dans le « showroom » accessible à l'usine d'embouteillage, un classeur avec les derniers résultats d'analyses est mis à disposition du public. Une passerelle, accessible aux visiteurs, permet de découvrir les installations en fonctionnement : « On veut montrer comment on travaille », résume le directeur d'exploitation de Velleminfroy.

Une commission d'enquête sénatoriale « sur les pratiques des industriels de l'eau en bouteille » a émis 28 recommandations en mai dernier. « Nous avons anticipé plusieurs de ces recommandations », note encore Jean-François Moll.

● Textes Guillaume Minaux

## Une demande de « déclaration d'intérêt public » a pris du retard



Les exploitants de Velleminfroy aimeraient pouvoir protéger davantage la ressource en eau. Photo Guillaume Minaux

Le groupe Poulaillon, qui exploite l'eau de Velleminfroy, aimerait que la source soit reconnue « d'intérêt public » par l'État. Une telle décision permettrait de mettre en place des mesures de protection environnementale supplémentaires aux abords immédiats du forage aujourd'hui utilisés.

Problème : l'examen du dossier déposé en juillet 2022 à l'Agence régionale de santé a pris du retard en raison d'une

grève des hydrogéologues agréés par l'État lancée fin 2023. « Nous sommes intervenus récemment auprès du préfet de la Haute-Saône pour l'alerter sur cette situation », glisse Jean-François Moll.

« Ce mouvement de grève a été levé très récemment », confirme l'ARS. « La procédure de déclaration d'intérêt public va être réengagée avec la désignation d'un nouvel hydrogéologue agréé pour l'instruction du dossier. »

## Une batterie de contrôles internes et indépendants

L'eau de Velleminfroy est puisée à 30 mètres de profondeur, sous des couches de roche très étanches. Elle est tombée du ciel il y a plus de 5 000 ans et s'est peu à peu infiltrée dans le sol. Sa particularité : elle s'avère riche en calcium et en magnésium.

Avant de lancer la production en 2016, six années d'études hydrogéologiques ont été menées pour déterminer le débit maximum autorisé. Il s'établit à 3 m<sup>3</sup> par heure, soit 26 millions de litres à l'année, un seuil permettant de ne pas tarir la ressource.

## « Les derniers résultats sont conformes aux exigences de qualité »

L'Agence régionale de santé

Conformément au code de la santé publique, l'usine d'embouteillage est contrôlée par l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, qui a aussi délivré les

autorisations d'exploitation.

« Le contrôle sanitaire est délégué à un laboratoire agréé », fait savoir l'ARS. « Il est réalisé à différents niveaux : au forage, à la sortie de production, sur les produits finis et à la buvette publique. Le laboratoire réalise des prélèvements et analyses une fois par mois. Une quarantaine de prélèvements sont effectués chaque année. Les analyses sont diverses : les plus simples comprennent une dizaine de paramètres, les plus complexes plus de 300, avec notamment la recherche de pesticides. » Les derniers résultats « sont conformes aux exigences de qualité pour une eau minérale naturelle », souligne l'ARS.

## Des abeilles au secours de la pureté

L'exploitant est aussi doté d'un laboratoire de contrôle interne qui réalise 20 à 30 analyses quotidiennes. Le Laboratoire départemental vétérinaire et d'hydrologie de Vesoul contrôle les résultats obtenus en interne.

Deux ruches ont aussi été installées près de la source



Jean-François Moll, directeur d'exploitation de Velleminfroy, met en avant les multiples contrôles réalisés. Photo G. Minaux.

pour vérifier la qualité de l'environnement dans un rayon de 2 kilomètres autour du site. Les prélèvements de pollen permettent de rechercher des traces de pesticides, de métaux lourds ou autres polluants chimiques. « Ça permet de surveiller ce qui se passe en surface », explique le directeur d'exploitation de Velleminfroy. « On a commencé il y a trois ans et on n'a rien trouvé d'inquiétant. »